

Comment parler du chômage ?

Note méthodologique

Les catégories de chômage :

Il existe 5 catégories de chômage, suivant la situation de la personne :

- > catégorie A : demandeurs d'emploi (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi), n'ayant pas travaillé le mois précédent ;
- > catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte le mois précédent (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- > catégorie C : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite « longue » (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- > catégorie D : demandeurs d'emploi non disponible immédiatement (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- > catégorie E : demandeurs d'emploi non disponible immédiatement, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

La plupart du temps, seules les statistiques de la catégorie A sont annoncées. Pourtant, le fait de faire un « petit boulot » (vendanges, muguet, ...) pour un chômeur ne le sort pas fondamentalement de la situation de chercheur d'emploi.

C'est la raison pour laquelle, il paraît indispensable de **prendre en compte l'ensemble des catégories A, B et C** pour parler de la situation du chômage. C'est ce que j'ai fait dans mes articles mensuels sur mon blog.

Taux de chômage :

Bassin d'emploi : c'est un territoire à l'intérieur duquel la majeure partie des déplacements domicile-travail ont lieu. Par exemple, le bassin d'emploi de Nantes, c'est l'aire urbaine de Nantes (plus large que Nantes Métropole). Et vouloir comparer le chômage entre des territoires plus réduits (par ex entre telle et telle commune de Nantes Métropole) n'a pas de sens.

Pour comparer le chômage entre deux territoires (comprenant un nombre entier de bassins d'emploi), il paraît logique de comparer les taux de chômage = le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

C'est ainsi qu'on peut dire que le taux de chômage en Pays de la Loire (8,9%) est inférieur au taux de chômage national (10,2%).

Cependant, la population active est déterminée par le recensement de l'INSEE. Et ce recensement est aujourd'hui effectué par tranches annuelles de 20%. Et cela reflète mal les évolutions rapides. Par exemple, la population totale de Sainte-Luce est estimée officiellement à un peu plus de 13 000 personnes ; alors que tous les indicateurs (inscriptions sur les listes électorales, dans les écoles, ...) permettent d'estimer la population lucéenne à 15 000 habitants.

Voilà donc la grande difficulté de ce « taux de chômage » : c'est la forte incertitude sur l'évaluation de la population active (qui, en toute rigueur, a une périodicité de mise à jour de 5 ans).

Pour les Pays de la Loire, on a pu noter une augmentation du nombre de chômeurs (cat. A, B et C) plus forte qu'au niveau national (entre 1 et 1,5% de plus sur un an) depuis deux ans. Notre région était-elle en train de perdre son « avantage » ? Pas sûr, puisque, parallèlement,

les Pays de la Loire voient leur population augmenter plus vite que la moyenne (fécondité légèrement supérieure et arrivée de nouveaux habitants venant d'autres régions).

En fait, le taux de chômage dans notre région n'a pas beaucoup plus progressé que le taux national. De plus, en octobre, la croissance du nombre de chômeurs (A, B et C) sur un an est revenu au même niveau qu'au national : 5,9%.

Les mouvements du marché du travail :

Les entrées et sorties du chômage sont beaucoup plus importantes qu'on imagine :

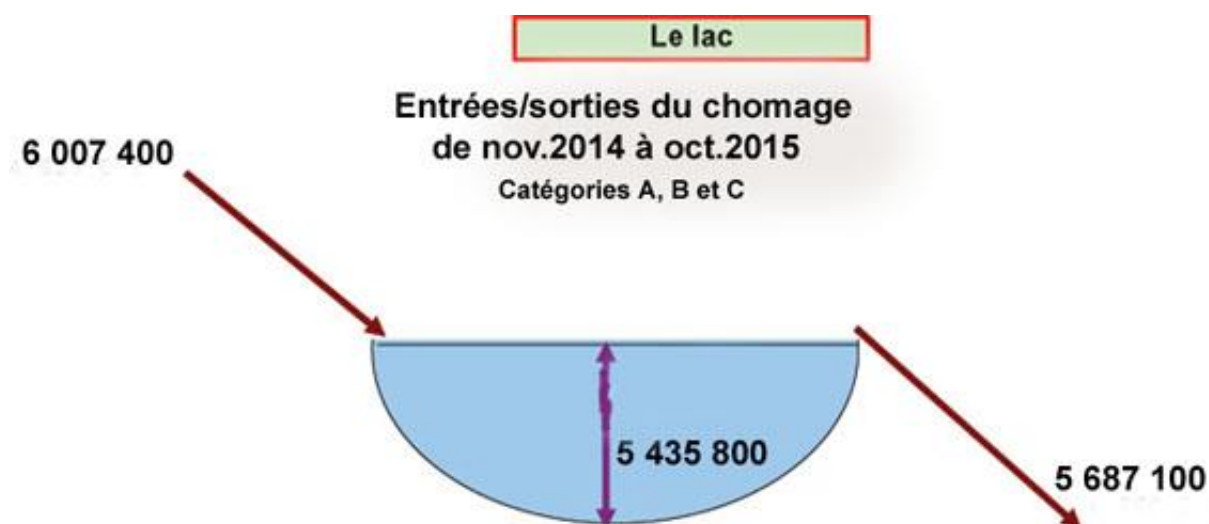
Par exemple, depuis un an, on a eu (au niveau national, cat A, B et C) :

- 6 007 400 inscriptions nouvelles à Pôle Emploi

- 5 687 100 sorties des fichiers de Pôle Emploi

Pour un « stock » de 5 435 800 chômeurs fin octobre 2015.

On peut donner l'image d'un lac alimenté par une rivière à l'entrée et une autre à la sortie. La variation du niveau du lac (le nombre de chômeurs) est la résultante de la différence de flux entre les deux rivières.



Avec ce schéma, on comprend que quelqu'un qui entre au chômage, mais parvient à rester dans le flux de surface pour en sortir au bout de quelques mois aura vécu une période difficile, mais ne constituera pas un cas social.

Par contre, celui ou celle qui s'enfonce vers le fond du lac et peut y rester plusieurs années va vivre un drame personnel et social proportionnel à la durée du chômage (revenus, perte de confiance en soi, perte de compétence professionnelle, ...). Les chômeurs qui ont plus d'un an de chômage représentent près de la moitié du total des chômeurs (44,8%). Et la durée moyenne de chômage augmente sans cesse depuis de nombreuses années : elle est aujourd'hui de **568 jours** !

Les motifs d'entrées et de sorties (sur un an) :

Motifs de sorties : reprises d'emploi (19,4%), entrées en stage (9,6%), arrêt de recherche d'emploi (maladie, ... = 7,7%), non pointage (43,4%), radiations (9,1%), autres cas (10,8%).

Motifs d'entrées : fin de CDD(23,1%), d'intérim(5,5%), licenciements économiques (2,6%), autres licenciements (7,6%), démissions (2,5%), première entrée sur le marché du travail (7%), reprise d'activité (8,4%), autres cas (43,1%)

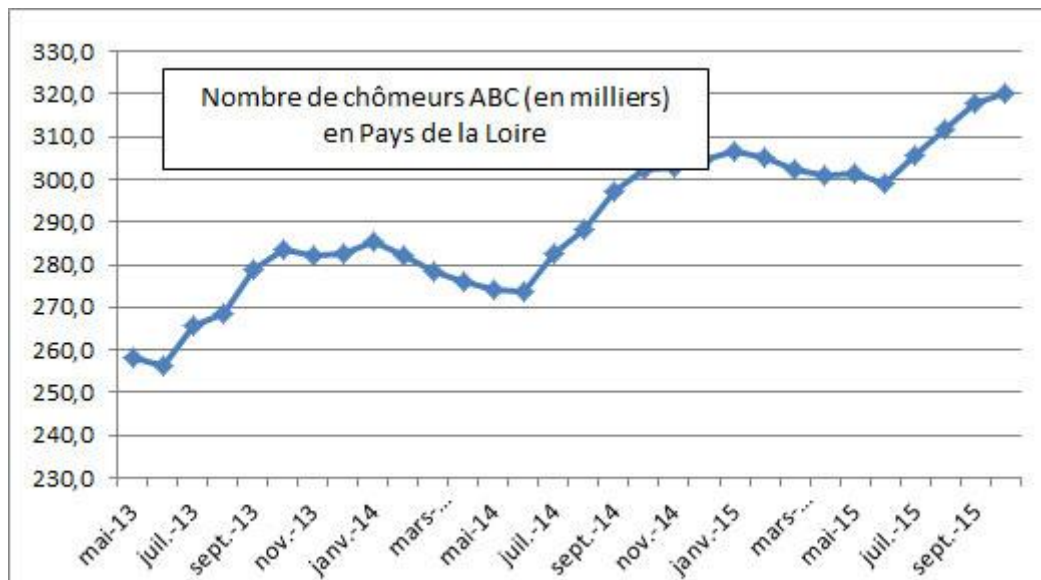
Comme on le voit, il y a beaucoup d'incertitudes sur ces chiffres : plus de 43% des sorties résultent d'un non pointage. Pourquoi ? négligence ? reprise de travail ? découragement ? Pour les entrées, plus de 43% sont des « autres cas »... On comprend que ces statistiques sont fragiles, et que le moindre détail peut changer une comparaison d'un mois sur l'autre

(nouvelles comptabilisation des changements de catégories, nouvelles instruction sur les règles de radiations, nombre de jours dans le mois, ...)

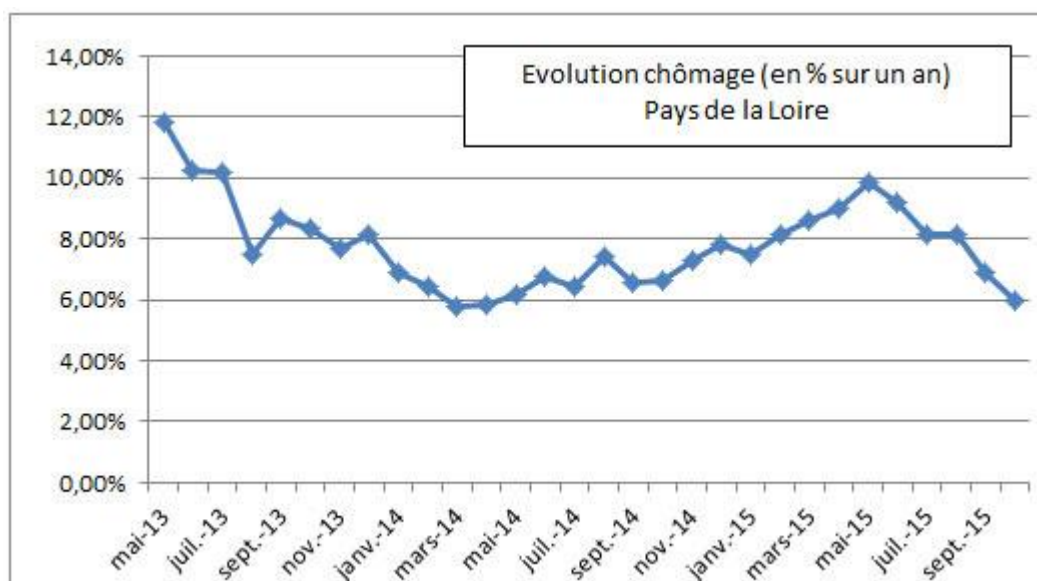
Les variations saisonnières :

Cette méfiance vis-à-vis des comparaisons des chiffres du chômage d'un mois par rapport au précédent est d'autant plus indispensable qu'il existe le phénomène connu des variations saisonnières ; par exemple en fonction des activités touristiques, agricoles, ...

Par exemple, en Pays de la Loire, la courbe ci-dessous du nombre de chômeurs de catégories A, B et C illustre parfaitement cette variation saisonnière.



Dans ces conditions, la seule comparaison véritablement fiable est celle des chiffres du chômage avec ceux **du même mois de l'année précédente**. Le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente nous donne même la tendance : accélération croissante ou décroissante de l'augmentation du chômage : c'est un indicateur que je suis régulièrement dans mes commentaires mensuels. Exemple de courbe de tendance pour les Pays de la Loire :



Conclusion : Lorsque les taux de chômage sont publiés, ils sont à suivre. Mais chaque mois, on peut regarder l'évolution du nombre de chômeurs A, B et C sur un an, ainsi que le pourcentage d'augmentation, qui peut indiquer une tendance (ne pas oublier que la population active se modifie).